



III<sup>ème</sup> Rencontre Internationale des Responsables Régionaux  
Roma 6-11 Septembre, September, Setembro, Septiembre, Settembre 2015

## REDEMPTION

Le 9 septembre 2015

Dans la doctrine traditionnelle sur le sacrement de mariage, l'on distinguait généralement, depuis S. Augustin, les biens et les fins du mariage. Les biens du mariage – les enfants, la fidélité et le sacrement – montrent que le mariage est une réalité bonne, qui correspond à la pensée de Dieu, de telle manière que, comme sacrement, le mariage devient le signe efficace du mystère de la *relation sponsale* du Christ avec l'Église, thème qui a été beaucoup traité par le Pape S. Jean-Paul II dans ses catéchèses sur le corps, dont la lecture et méditation devraient pousser tous les couples des Équipes de Notre Dame à l'avoir comme livre de chevet.

Contre les dualismes gnostiques et manichéens de l'antiquité à nos jours, l'Église a toujours proclamé la sainteté du mariage qui dérive de sa dignité de sacrement. Ce fut le cas avec S. Augustin, avec S. Antoine de Lisbonne envoyé par S. François d'Assise au Sud de la France pour proclamer la sainteté du mariage contre les albigeois, qui considéraient que le mariage était un mal qu'il fallait éviter. Saint Antoine disait donc aux jeunes qu'il était bon de se marier, enseignement que nous pouvons aussi retrouver chez S. Jean-Paul II, dans les œuvres importantes comme *Amour et responsabilité* et les *Catéchèses sur la théologie du corps*, auxquelles j'ai fait allusion plus haut.

Ce qui est saint dans la pensée de Dieu, comme nous le savons, a été altéré et corrompu par le péché. Dès le commencement, lorsqu'Adam et Ève ont goûté au fruit de l'arbre qui se trouvait au milieu du jardin, celui de la connaissance du bien et du mal, dès ce moment où ils prétendaient être comme Dieu, selon la tentation du serpent, la relation entre l'homme et la femme, qui devait être une relation unitive et procréative au service de l'amour et de la vie devint une relation de domination au service de l'égoïsme et du plaisir. S. Jean-Paul II reconnaît que le récit de la création et du péché appartient, comme genre littéraire, aux mythes des origines, c'est-à-dire, des récits qui dans leur forme expriment une condition transcendante de l'homme en tant que tel : c'est la narration mythique de ce qui se dit métaphysiquement ou transcendentement. Ce qui signifie que notre *relation sponsale*, notre sexualité qui nous constitue par la création distinctement comme hommes et femmes, relation qui se traduit dans notre sexualité, doit être purifiée, rédimée pour qu'elle puisse se mettre au service de l'union et de la vie.

C'était cela que la doctrine traditionnelle des fins du mariage désirait transmettre : le bien des enfants, par le biais de l'éducation, l'aide mutuelle des conjoints et le remède à la concupiscence. De ce fait, le sacrement du mariage ou la grâce de ce sacrement veut transformer la logique du désir qui s'exprime dans la concupiscence en logique de *l'amour oblatif*, de *l'amour pur* qui doit régner entre les époux, devenant ainsi, par la grâce, amour unitif et procréatif, comme l'enseignait Paul VI dans *Humanae Vitae*.

La rédemption de notre corps et celle de notre sexualité sont liées à la grâce du sacrement du mariage qui fait que la sexualité, vécue dans la relation conjugale des époux qui s'aiment dans le Seigneur, est unitive et ouverte à la vie c'est à dire chaste. Il y a de ce fait une chasteté conjugale, comme condition



**IIIème Rencontre Internationale des Responsables Régionaux**  
**Roma 6-11 Septembre, September, Setembro, Septiembre, Settembre 2015**

pour que l'amour soit respectueux et délicat. Mais cela ne relève pas de notre force, puisque nous sommes tous appelés à vivre une *relation sponsale*, dans la virginité consacrée comme dans le mariage chrétien ; il nous faut donc demander cette grâce. Dans ce sens, *les points concrets d'effort* nous aident à vivre la sainteté dans le couple. Parmi ceux-ci, je recommande vivement la *prière conjugale* et *le devoir de s'asseoir*, sans toutefois oublier qu'il n'y a pas de spiritualité ni de sainteté conjugale sans la fréquente participation à deux sacrements : le sacrement de Pénitence, qui nous purifie de nos péchés et de nos égoïsmes et le sacrement de l'Eucharistie, où nous recevons le Pain de vie qui nous rend forts et saints dans le Seigneur.

Dès le début de mon ministère comme conseiller spirituel au niveau général de ce Mouvement, je n'ai jamais cessé d'insister sur le point suivant : sans la prière conjugale et sans le devoir de s'asseoir, il serait très difficile de vivre la *relation sponsale* et conjugale dans le Seigneur. C'est par ce biais que passe la rédemption de notre corps pour qu'il soit membre vivant du Corps du Christ et temple vivant de l'Esprit Saint.

P. José Jacinto FERREIRA de FARIAS, scj.